

Questions « Enquête « Cœur de Ville »

Dans le cadre du projet « Cœur de ville », l'Association Les Amis de la Roseraie du Val-de-Marne garde 3 sujets majeurs d'inquiétude pour l'avenir du Jardin et souhaite une réponse aux questions suivantes:

• La bande des 12 mètres le long de la Roseraie.

Le document « insertion paysagère » pages 98 à 110/609 de l'étude d'impact et l'annexe 1 (compléments d'approche paysagère - pages 67 à 94/174 de l'addendum à l'étude d'impact) permettent de mieux l'appréhender.

Sur les plans avec échelle, elle ne mesure que 9 mètres de profondeur (!) car 3 mètres sont utilisés par les immeubles d'habitation jusqu'à une petite haie, le tout sur une longueur d'environ 123 m dont 92 m au droit des immeubles et 30 au droit de la villa Hoff .

Q1 : Cet addendum venant en réponse à l'avis rendu, en date du 8 mars, par la Mission Régionale d'Autorité environnementale (MRAe) est-il une réponse satisfaisante aux justes recommandations de la MRAe concernant l'intégration paysagère.

Q2 : Sur le plan technique, cette bande de 9 mètres s'avère t'elle suffisante pour les plantations prévues, des arbres de haute-tige ?

Q3 : Comment pouvez-vous garantir que l'équilibre écologique autour des collections de rosiers (Conservatoire scientifique de référence internationale reconnu au CCVS) ne risque pas d'être perturbé par l'implantation des bâtiments ? Quid de la modification indubitable de la température, de l'hygrométrie et de l'hydrographie au niveau des sols (deux étages de parking en sous-sol !), de la luminosité, des vents et courants d'air (spécificité de rosiers grimpants sur structures hautes) ?

Q4 : Comment pouvez-vous assurer que la création de cet écran végétal d'arbres ne sera pas également, rapidement, préjudiciable aux rosiers : ombrage et surtout concurrence racinaire sur le plan hydrique et appauvrissement des sols ?

Q5 : Pour quelles raisons le Cabinet Pena Paysages, présenté par la Mairie comme un paysagiste de renom, est il remplacé dans le dossier par l'Atelier de l'Ile ?

Q6 : Pourquoi avoir remplacé les chênes lièges du projet par des épicéas dont la forme conique n'est pas optimale pour faire un écran en hauteur ?

Q7 : Quel est le statut précis de cette bande puisque, sur les plans, elle reste accessible depuis les logements et que 4 bancs sont indiqués ? Quelle

fréquentation, quels usages, quels bruits préjudiciables à la quiétude des visites de la Roseraie ?

Q8 : Cette bande destinée aux 9 mètres de plantation de l'écran végétal, sera-t-elle gérée par le règlement de copropriété des immeubles ou par un addendum au PLU de la Ville ?

Q9 : La plantation en ligne des arbres (la bande n'étant pas, matériellement assez large pour une plantation en quinconce) permettra t'elle un écran suffisant (sans avoir à attendre les 15 ans du photomontage...) ?

• L'entrée de la Roseraie.

L'Association a participé à l'enquête publique de juin 2018 en rencontrant le commissaire enquêteur et en montrant les conséquences, pour la vie du site et l'accueil des visiteurs, de la nouvelle voie en projet. L'entrée de la Roseraie n'est pas reprise dans le permis de construire et l'étude d'impact, car elle est en dehors du périmètre, mais les questions subsistent de manière cruciale.

Q10 : Sans bateau pour l'entrée de la Roseraie, comment se fera le stationnement provisoire, le temps d'ouvrir la grille, pour les personnes habilitées travaillant sur site ?

Q11 : Que devient le stationnement habituel (ponctuel pour dépôt) des bus des groupes de visiteurs se rendant à la Roseraie, avec une nouvelle rue Watel de 5 m de large seulement entourés de 2 trottoirs de 5 m chacun ?

Q12 : La suppression de la banquette végétalisée et fleurie existante, avec abattage d'arbres d'intérêt esthétique majeur, dont un magnifique hêtre pleureur, ne va-t-elle pas nuire à l'environnement immédiat de la Roseraie, de l'église et du cœur de ville ?

• La bande entre les bâtiments A et B du projet et le bâtiment de la Roseraie

Q13 : En rez-de-chaussée, cette bande est occupée par le Monoprix. La différence d'altimétrie entre le bâtiment de la Roseraie et la hauteur du Monoprix ne risque t'elle pas de nuire à l'esthétique de ce bâtiment inscrit et aux fenêtres actuelles (vis-à-vis sur salles de réunion et bureaux, luminosité) côté parking ?

Cf : projet de servitudes à signer avec le département du Val-de-Marne.

Q14 : L'entrée de la Roseraie ne sera-t-elle pas gênée par l'entrée du Monoprix (flux de public, véhicules et livraisons).

Q15 : Le « jardin paysager non privatif » inscrit sur les plans semble n'être que la couverture végétalisée du Monoprix. Quel sera son impact sur la vue depuis la Roseraie ?

Conclusion

Sans réponse satisfaisante à toutes ces questions, l'Association Les Amis de la Roseraie du Val-de-Marne ne peut que donner un avis négatif à l'enquête « Cœur de Ville ».

De nombreuses imprécisions subsistant encore dans ce dossier, nous considérons que l'avenir du jardin historique de renommée mondiale et la préservation de son conservatoire de roses anciennes sont en péril.

Seule une intégration paysagère « raisonnée » du projet dans l'environnement immédiat de la Roseraie peut lever les craintes de l'ensemble des visiteurs et Amis de la Roseraie du Val-de-Marne.